

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 13 mai 2022 à 14H00

Séance n°5

- Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 29 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
Mme Barbara MEAZZI
M. Philippe PAQUIS
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

M. Marc DALLOZ
M. Michel GAUTERO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

M. Pascal CREMOUX
M. Florent DAUPHIN
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Etudiants

M. Youssef BRAHMI

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Maureen CLERC, INRIA
Mme Claire-Isabelle COQUIN, INSERM
Mme Clara HERER, CNRS
M. Jean- Philippe NABOT, INRAE

Personnalités Qualifiées

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Stéphane MAZEVET, OCA

Représentants des Etablissements associés

Représentant des collectivités territoriales

Membres absents ayant donné procuration

Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06 à M. Marc DALLOZ
Mme Maryline CRIVELLO, AMU à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Didier FORCIOLI à M. Luc PRONZATO
M. Charles GUEPRATTE, CHUN à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Pierre KORNPORBST à Mme Maureen CLERC, INRIA
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à M. Pascal CREMOUX
Mme Christine MALOT à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
Mme Elise TOSI, SKEMA à M. Marc DALLOZ

Etaient absents ou excusés les 11 membres suivants :

M. Didier ABADIE, ERACM
M. Philippe CHARVIS, IRD
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK
Mme Eva EL SAYED
M. Guillaume GIRARD, CAL
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA

Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM
M. Andrea ORABONA
Mme Elisabeth PECOU
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design

Invités présents

M. Sylvain ANTONIOTTI, VP IDEX
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
Mme Cécile BERETTA, Rectorat de Nice
M. Régis BRANDINELLI, DGS
Mme Anne DAUNOIS-GIUDICELLI, Chargée du projet L@UCA
M. Sylvain DI GIORGIO, DRH
Mme Viola LEONE, DAJIM
Mme Nadine GROSSO, DAJIM
Mme Nadine MARCHANDE, DRARI
Mme Anne NAVARRO, DGSA
M. Benjamin SEROR, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

I - PREAMBULE

En préambule M. BRISSWALTER présente quelques points d'information sur l'actualité depuis le dernier conseil :

3

Les 2 supports de **chaires de Professeur Junior** demandés par l'établissement dans le cadre de la LPR, ont été validés :

- Un support sur un profil « intelligence artificielle et économique » destiné au laboratoire GREDEG.
- Un support dans le domaine des exoplanètes pour le laboratoire Lagrange.

D'autres supports, qui intéressent l'établissement mais n'ont pas été demandés par UCA car ils aboutissaient sur un poste de directeur de recherche et non de professeur des universités :

- Un support demandé par l'IRD sur la problématique des migrations pour le laboratoire URMIS, qui a aussi été validé.
- Et 2 supports validés proposés par le CNRS :
 - o L'un sur l'analyse métabolomique dont un des laboratoires potentiels pourrait être l'ICN (6 laboratoires pourraient être concernés).
 - o L'autre sur la problématique de stockage sur ADN qui serait destiné au laboratoire I3S.

Les universités concernées par ces laboratoires d'accueil participeront aux jurys des concours, y compris ceux qui impliquent nos partenaires.

Pour résumer, 3 supports sont axés vers nos laboratoires et 2 supports sont mis en compétition avec d'autres laboratoires du CNRS (un sur ICN et un sur I3S).

La mise en œuvre du **dispositif RIPEC**, c'est à dire le régime indemnitaire des professeurs et enseignants chercheurs, ne produira pas les effets bénéfiques attendus malgré tous les efforts de l'établissement.

Université Côte d'Azur est la 25^{ème} université française **labellisée HRS4R**. Un label de qualité qui concerne la gestion des ressources humaines et la qualité des recrutements. L'obtention de ce label vient récompenser le travail mené par le comité de pilotage stratégique conduit par Mme Van de Bor durant près de 2 ans.

Ce label engage l'établissement à un certain nombre d'actions pour assurer une politique RH exemplaire.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2022

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Aucun commentaire ou demande de modification n'ont été formulés.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des voix.

II – QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

2) CREATION DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT

4

Présentation de M. Sylvain DI GIORGIO, Directeur des Ressources Humaines

Le contexte

Le renouvellement général des instances représentatives des personnels de la Fonction Publique est fixé au 8 décembre 2022. Les opérations de vote électronique auront lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022.

➤ Au niveau local :

Pour les instances d'UCA, en fonction de leurs statuts, les électeurs seront appelés à voter pour

- Le Comité social d'administration de l'établissement (fusion du CT et du CHSCT)
- La Commission paritaire d'établissement compétente à l'égard des fonctionnaires
- La Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels

➤ Au niveau national et académique :

Pour les instances nationales ou académiques, en fonction de leurs statuts, les électeurs seront appelés à voter pour :

- Le Comité social d'administration ministériel (CSA MESRI)
- Les Commissions paritaires administratives académiques
- Les Commissions académiques paritaires nationales

La définition

- Le comité social d'administration de l'établissement (CSAE) contiendra en son sein une formation spécialisée du comité en matière de santé et sécurité au travail et de conditions de travail (FS). Le CSAE et sa formation spécialisée remplaceront le CT et le CHSCT. Dans un objectif de convergence électorale, les mandats du CT et du CHSCT d'UCA s'arrêteront en conséquence le 31 décembre 2022.
- L'articulation entre CSAE et sa formation spécialisée :

- Le CSAE conserve la mission de dialogue social de proximité.
- La formation spécialisée est compétente en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail et des conditions de travail.
- Le CSAE est seul consulté sur toute question ou tout projet relevant de ses attributions. Le CSAE peut être consulté sur une question relevant de la FS du comité. L'avis du CSAE se substitue alors à celui de la formation spécialisée.
- Le président du CSAE peut, à son initiative ou à celle de la moitié des représentants du personnel, inscrire directement à l'ordre du jour du CSAE un projet de texte ou une question faisant l'objet d'une consultation obligatoire de la formation spécialisée qui n'a pas encore été examinée par la FS.

Les missions

Le CSAE conserve la mission de dialogue social de proximité.

- Les fonctionnements et organisation des services.
- La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Le plan de formation à destination des personnels de l'établissement
- Les restructurations.
- La participation au financement de la protection sociale.
- Les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service.
- Le temps de travail.

5

La formation spécialisée

Elle sera consultée sur les thématiques suivantes :

- Tous documents se rattachant à sa mission.
- Protection de la santé physique et mentale, hygiène, sécurité, organisation du travail, télétravail, déconnexion et dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, amélioration des conditions de travail.
- Projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, sauf en cas de réorganisation de service (compétences CSA).
- Travailleurs handicapés et accidentés du travail : mise en œuvre des mesures en vue de faciliter la mise, remise, maintien au travail – aménagement des postes de travail.

La composition

CSAE d'Université Côte d'Azur	Formation spécialisée du CSAE
Représentants du personnel : 10 TITULAIRES 10 SUPPLEANTS	Représentants du personnel : 10 TITULAIRES choisis parmi les membres titulaires et les suppléants du CSA 10 SUPPLEANTS désignés librement (Pour info : les CHSCT est composé de 9 tit. Et 9 suppléants)
Membres élus au scrutins des listes	Membres désignés par les OS
Sièges répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne	
MANDAT DE 4 ANS	
Membres de l'Administration = Président du CSAE et DRH	
Seuls les représentants du personnel prennent part au vote	

Médecin du travail, conseiller/assistant de prévention et inspecteur santé sécurité assistent aux séances de la formation spécialisée du comité. Ils n'assistent pas au CSAE mais peuvent être entendus sur certains points (égalité professionnelle, projets d'aménagement important, handicap ou question de la compétence de la FS).

Composition et présentation des listes

Les listes de candidats présentées par les organisations syndicales (OS) doivent comprendre un nombre de femmes et un nombre d'hommes correspondant aux parts de femmes et d'hommes composant les effectifs représentés au sein de l'instance concernée.

Pour le comité social d'administration d'UCA, les OS devront déposer les listes des candidats avec déclaration de candidature avant le 15/10/2022. Chaque liste comprend au moins 14 noms et au plus 20 noms :

Nombre de noms sur la liste	Nombre minimal de femmes	Nombre minimal d'hommes
14	7	6
16	8	7
18	9	8
20	10	9

6

Les modalités de création du CSAE d'Université Côte d'Azur

- Une réunion d'information avec les OS s'est tenue le 25 avril 2022.
- Une réunion d'information avec les membres du CHSCT s'est tenue le 27 avril 2022.
- Un avis favorable du Comité technique du 29 avril 2022.
- Le CSAE doit être créé avant le 1^{er} juin 2022.

La communication

- Les personnels et les organisations syndicales seront informés sur toutes les étapes réglementaires relatives à l'organisation des élections professionnelles et du vote électronique.
- Une page dédiée aux élections professionnelles est disponible sur le site Intranet sur laquelle toutes les informations et les documents concernant les élections et la création du CSA d'UCA seront communiqués.

M. Philippe émet un avis mitigé sur la création du CSAE : bien que la réunion du CT et CHSCT crée un lien entre ces deux instances, la charge de travail sera plus importante pour les membres. Il sera difficile de mobiliser des personnels pour siéger dans cette nouvelle instance. La loi de la transformation du service public en créant le CSAE, a pour objectif de réduire la portée de l'action de l'ensemble des organisations syndicales, autrement dit, de les éliminer à plus ou moins long terme. Il ne s'agit pas que d'un simple changement de nom, il est regrettable pour l'établissement que le CHSCT soit remplacé par une simple formation.

M. Brisswalter ajoute que l'établissement n'a pas d'autre alternative que d'appliquer la loi. Ce regroupement d'instances va en effet doubler les tâches pour le même nombre de conseillers potentiels, il faudra être vigilant et accompagner les collègues qui siégeront dans cette instance.

La création du Comité Social d'Administration de l'Établissement est approuvée à l'unanimité des voix.

3) DESIGNATION DE MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE D'UCA SPORT

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Selon les dispositions de l'article 4 - alinéas 5 & 6 - des statuts du service commun UCA Sport, sur proposition du Président, le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur doit désigner en respectant la parité homme femme, 2 enseignants ou enseignantes, enseignants-chercheurs ou enseignantes-chercheuses et 2 membres représentant les établissements composantes, EPST ou établissements associés d'Université Côte d'Azur, dont un représentant de l'IFMK, en qualité de membres du comité de pilotage.

Mme Christine GAILHBAUD, maître de conférences à la faculté de droit, qui enseigne le droit du sport depuis plusieurs années, et M. François HUG, professeur en STAPS, sont proposés pour représenter l'établissement.

Mme Clara HERER, membre du conseil d'administration, déléguée régionale du CNRS et M. Patrick NENERT, kinésithérapeute qui participe aux formations de l'IFMK, sont proposés pour représenter les établissements composantes, EPST et établissements associés.

7

M. Philippe regrette que les représentants d'UCA sport soient minoritaires dans ce COPIL, et que, a contrario, une personne qui n'a pas participé à l'élaboration des statuts et aux différents groupes de travail, devienne membre du COPIL.

M Dalloz rectifie le propos et assure que cette personne ne fait pas partie des candidats proposés.

La composition du comité de pilotage sera complétée par la présence du futur vice-président.e étudiant. Il restera au DGS à désigner un personnel BIATSS ayant une vision de tous les sites et de tous les campus qui sont ou pas représentés par des élus ou par des personnalités nommées. Le premier comité de pilotage d'UCA sport doit avoir lieu assez tôt car il faut valider l'offre sportive pour la prochaine rentrée universitaire.

Les nominations de Mme Christine GAILHBAUD et de M. François HUG représentant les enseignants et enseignants chercheurs d'Université Côte d'Azur et de Mme Clara HERER représentant le Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS et de M. Patrick NENERT représentant l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie - IFMK, en qualité de membres du comité de pilotage du service commun « UCA Sport » sont approuvées à la majorité des voix, 23 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

III – QUESTIONS FINANCIERES

4) TARIFS DE LOCATION DES ESPACES DU CAMPUS STAPS

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Les tarifs de location des espaces du campus STAPS ont été réajustés à la hausse.

M. Dalloz assure que seuls les tarifs sont modifiés et que les pratiques de gratuité seront reconduites à l'identique notamment pour les associations étudiantes concernées.

Les tarifs de location des espaces et services du campus Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives – STAPS, sont approuvés à l'unanimité des voix.

5) TARIFS DE LOCATION DES ESPACES DU BATIMENT DELVALLE

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Cette nouvelle tarification concerne les espaces du bâtiment (et non du campus) Delvalle.

Ce site, à proximité de Pasteur 2, occupé jadis par la Ville et la Métropole, est depuis cette année investi par l'Université pour y développer des activités d'innovation dans le domaine de la santé et pour y héberger des start-ups issues des laboratoires de la tour Pasteur (qui auraient dû s'expatrier dans le Var). L'établissement souhaite disposer d'un lieu d'accueil pour développer un *living Lab* axé sur les innovations en santé et l'amélioration de la prise en charge du patient.

Ce lieu permettra de tester un certain nombre de matériels. On y développe aussi une équipe sur des problématiques cliniques utilisant l'intelligence artificielle.

Une ingénieure travaille notamment avec les cliniciens du CHU sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer le diagnostic d'un certain nombre de cancers ou de maladies cardio respiratoires. Un tel lieu d'innovation faisait défaut dans notre territoire alors que ce domaine est un enjeu majeur.

Les tarifs et modalités de location des espaces du bâtiment DELVALLE, sont approuvés à l'unanimité des voix.

6) TARIF DE LA « VISITE PRESTIGE » DU DOMAINE VALROSE

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Université Côte d'Azur a engagé une démarche de restauration et de valorisation de son patrimoine remarquable. Cette démarche s'appuie sur un double objectif de générer des

ressources propres et de faire connaître les sites patrimoniaux parmi lesquels le Domaine de Valrose.

Dans ce cadre, il est proposé de développer une offre de visites guidées payantes dite « Visite Prestige » ayant pour objet la découverte des espaces patrimoniaux du Château de Valrose et du parc du Domaine de Valrose.

Cette offre a pour objectif :

- De faire connaître la richesse patrimoniale du Château de Valrose et du parc de Valrose.
- D'enrichir l'offre de locations d'espaces du Domaine de Valrose, en proposant une offre de visite complémentaire à la location.
- De sensibiliser les visiteurs à la démarche de levée de fonds engagée par Université Côte d'Azur en faveur de la restauration de son patrimoine.

L'offre de visite « Visite Prestige » inclut la visite espaces patrimoniaux du château (théâtre, de la salle à manger, de la salle des Actes et du salon de musique) ainsi que ceux du parc (fabriques et visite extérieure de l'isba).

L'offre de visite « Visite Prestige » s'inscrit dans la conception d'une offre de visites plurielles du Domaine de Valrose, en complément des offres suivantes :

- Accueil de visites guidées dans le parc, encadrées par des guides-conférenciers externes.
- Accueil des « balades patrimoniales » dans le parc, visites guidées organisées par le Service Ville d'art et d'histoire de la Ville de Nice dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Nice (convention d'application de la convention cadre UCA – Ville et Métropole de Nice).

Les modalités liées à cette offre sont les suivantes :

- Offre sur réservation et hors des temps d'activités de l'établissement : dates fixées en fonction des disponibilités des espaces, créneaux privilégiés en soirée avant 21h, le week-end et lors des périodes de pauses pédagogiques
- Tarif unique de 250 € HT pour un groupe de 20 personnes maximum.

La formalisation, la diffusion, la définition des dates de visite en lien avec les services du Campus, la gestion des réservations et la promotion de cette offre est assurée par le pôle Mécénat et valorisation du patrimoine.

La visite guidée est assurée par un agent U.C.A. mobilisée en heures supplémentaires, dont le coût est couvert par les recettes prévisionnelles liées à la tarification de la visite.

Le tarif de la visite guidée « Prestige » du domaine Valrose est approuvé à l'unanimité des voix.

7) ACCEPTATION DU DON DE LA BANQUE FIDUCIAL-THEMIS AU PROFIT DU MASTER ALED

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Comme chaque année, il est question d'accepter le don de 10 000€ de la Banque Fiducial au profit du Master 2 ALED (Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté) de la Faculté de Droit et Science Politique.

M. Dalloz précise qu'il n'y a pas de formalité particulière pour recevoir des dons hormis l'acceptation du Conseil d'administration.

Mme Navarro explique que c'est l'établissement qui accepte le don, mais il peut être fléché. L'affectation décidée par le donateur est respectée.

M. Brisswalter assure que depuis la création de la Fondation Université Côte d'Azur les formalités d'acceptation de dons se sont simplifiées.

M. Philippe demande quel est le lien entre la Banque Fiducial et le master ALED.

M. Dalloz répond que cette banque est intéressée par le secteur du droit des entreprises en difficulté (anciennement droit des faillites). Lorsqu'une entreprise est en difficulté et en liquidation judiciaire la plupart des créances qui ne sont pas réglées sont portées par des banques et donc elles souhaitent avoir des personnels bien formés à ces spécificités. Elles prennent volontiers en apprentissage les étudiants de ces formations.

Elles entretiennent des liens très étroits avec les spécialistes de cette problématique et nous avons la chance à l'université d'en avoir parmi les plus éminents.

Le don de 10 000€ de la banque Fiducial-Thémis au profit du Master 2 Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté - ALED de la Faculté de Droit et Sciences Politique, qui n'est grevé ni de conditions ni de charges, est approuvé à l'unanimité des voix.

8) REGULARISATION DE LA SORTIE D'INVENTAIRE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LE CAMPUS DE SOPHIA

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Il s'agit d'une régularisation comptable d'une transaction survenue en 2018. L'État, propriétaire de parcelles de terrain mises en dotation à l'université, a cédé un bout de ces parcelles de terrain du site de Sophia Antipolis à la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis.

Une sortie d'inventaire des comptes d'UCA d'une enveloppe de 229 465€ correspondant à ces 3 138 m² de terrain cédé doit être opérée.

M. Brisswalter ajoute que l'établissement souhaite demander à l'Etat la dévolution du patrimoine.

Mme Navarro répond à M. Philippe que l'établissement n'est pas soumis à la taxe foncière.

La sortie d'inventaire de biens immobiliers du Campus Sophia Tech, est approuvée à l'unanimité des voix.

IV – QUESTION RESSOURCES HUMAINES

9) ENVELOPPE 2022 D'INTERESSEMENT PEDAGOGIQUE DU PROJET L@UCA ET BILAN 2021

Présentation de Mme Anne DAUNOIS-GIUDICELLI, Chargée du projet L@UCA

Le projet Licence à l'Université : Compétences et Adaptabilité (L@UCA) est un projet du programme PIA3 « Nouveaux cursus à l'Université » doté de 9,9 millions d'euros sur 10 ans (2018-2028). Il a comme périmètre les licences générales d'Université Côte d'Azur (portails STAPS, Sciences et technologies, Sciences de la vie, Economie gestion, LLAC, SHS, Droit et Science politique), et comme objectif principal la réussite étudiante, via l'engagement et l'implication des étudiants (flexibilité des parcours, pédagogies actives, orientation choisie).

Missions rémunérées par l'enveloppe demandée

L'enveloppe d'intéressement demandée pour le projet est donc intégralement financée par les ressources propres du PIA3 et permet de mobiliser la communauté enseignante en rémunérant le travail effectué pour coordonner le projet, organiser des actions dans les différents portails, et surtout transformer les enseignements, au travers de l'attribution de primes pour la participation des enseignants aux divers axes de la transformation pédagogique et notamment:

- le déploiement de l'Approche par compétences en licence

La première étape est de construire le référentiel de compétences avec les cinq ou six compétences que le diplômé aura acquises lors de sa formation puis de les décomposer, en fonction des différents domaines, en apprentissages critiques qu'on peut relier aux unités d'enseignement. Dans ce cadre, référents de département et rédacteurs des différentes étapes ont été rémunérés et de nouvelles actions sont prévues afin d'accompagner la mise en place d'une évaluation des compétences en valorisant ceux des enseignants qui se seront investis dans l'élaboration de cette évaluation (via des Situations d'apprentissage et d'évaluation).

Parallèlement, l'équipe travaille sur le « portefeuille » numérique qui doit permettre aux étudiants de valider et valoriser les compétences acquises.

- la transformation numérique des enseignements (présentiels a priori)

La prime syllabus, qui concerne la rédaction et la publication du syllabus sur moodle développé par le projet L@UCA (cf. délibération CA UNS n° 2018-129), s'arrête aux syllabus publiés fin 2021.

Mais d'autres dispositifs nécessitent une juste rémunération. Afin d'accompagner la diversification des modalités d'apprentissage proposées à nos étudiants (présentiel, distanciel, synchrone, asynchrone), tout un panel de niveaux sont possibles. Modifiée par le CAC le 28 octobre et votée par le C.A. lors de sa séance du 25 novembre 2021, la dernière version de la grille dite de transformation numérique, prévoit ainsi désormais :

- trois niveaux : le premier niveau est le niveau dit d'hybridation, le niveau « hybridation avancée » (ex « transformation numérique ») est le niveau intermédiaire et un nouveau niveau, dit « distanciel », a été ajouté qui ne s'obtient qu'avec la totalité des points de la grille, et qui permet de valider techniquement la possibilité de dispenser entièrement à distance l'enseignement concerné (aucun cours n'a encore été validé à ce niveau).
- la modulation des primes vers le bas à partir du 3e enseignement primé à un niveau donné (dispositif dit d'auto transformation numérique ou ATN) et la limitation à un enseignement par semestre et par dispositif (ATN ou normal) depuis la rentrée 2021

Les primes associées varient donc selon la nature de l'enseignement (UE / ECUE) mais aussi du niveau atteint et de l'expertise de l'enseignant. Le niveau le plus haut (distanciel) permet de valider 72h eqTD pour une UE lors du premier ou du deuxième accompagnement – 54h eqTD pour un ECUE.

Ces primes sont validées à l'issue d'un accompagnement par un ou une ingénieure pédagogique, suivi d'un double regard par un autre ingénieur pédagogique (également rattaché au projet L@UCA, ou à l'EUR ELMI sur le portail Eco Gestion).

Utilisation de l'enveloppe 2021

Sur l'année 2021, l'enveloppe d'intéressement demandée par le projet L@UCA (300 000 € bruts) a été utilisée à hauteur de 179 680 € à ce stade et servira encore à solder les primes syllabus publiés avant le 31/12/2021. Voici la répartition des primes versées à ce jour :

- divers niveaux de transformation numérique : 123,2 k€
- syllabus publiés et/ou validés en 2021 : 31,6 k€
- pilotage et référents COPIL : 24,9 k€

Sur les sommes réellement versées sur l'année civile 2021 (indépendamment de l'enveloppe d'intéressement), et afin de compléter l'information des conseillers, ce sont au total 218 enseignants différents qui ont touché au moins une fois une prime d'intéressement de la part du projet L@UCA pour un total chargé de 233 k€, soit une moyenne de 1072 € chargé par enseignant.

Depuis le début du projet, en licence, 179 cours différents ont ainsi été transformés, les primes d'intéressement pédagogique étant un levier important de la mobilisation des enseignants et de la reconnaissance du travail que cette transformation implique.

Pour 2022, il est donc demandé de reconduire l'enveloppe de primes d'intéressement pédagogique du projet L@UCA à hauteur de 300 000 € afin de pouvoir continuer à financer les dispositifs d'hybridation et de transformation numérique et d'éventuels nouveaux dispositifs, tels que la participation à l'élaboration de ressources à destination des lycéens sur Open courses ou l'élaboration de SAE (situations d'apprentissages et d'évaluation) en matière d'approche par compétences.

M. Pronzato relève que la transformation redoutée des enseignements en total distanciel ne s'est pas produite.

Mme Daunois ajoute que l'objectif était vraiment d'enrichir le présentiel avec des activités à distance.

M. Brisswalter complète le propos : ce dispositif n'est pas à confondre avec le distanciel vécu pendant le confinement. Le but est d'augmenter le temps d'accompagnement des étudiants de façon différente, le temps en présentiel restant équivalent. C'est typiquement ce qu'on appelle de la pédagogie inversée. L'établissement a toujours défendu les interactions entre enseignants et étudiants. C'est un dispositif d'accompagnement à la réussite.

M. Pronzato pense que cette transformation numérique est bénéfique, et suggère, afin de l'étendre à d'autres formations (licence IUT, PeiP Polytech), l'utilisation d'autres crédits en plus de ceux alloués au programme L@UCA.

Mme Daunois précise que ce dispositif a été pensé conjointement par L@UCA et le centre d'accompagnement pédagogique - CAP. C'est un appel à manifestation d'intérêt commun lancé deux fois par an et l'accompagnement au niveau des établissements est fait par le centre d'accompagnement pédagogique.

M. Brisswalter rappelle que le projet L@UCA vise l'augmentation de la réussite des étudiants de licence. A présent il s'étend aussi au niveau Master avec un certain nombre de dispositifs importants, notamment l'appel à projets SFRI qui bénéficie aussi d'une ingénierie pédagogique.

Mme Daunois répond à M. Gautero et déclare que pour l'instant, l'approche par compétences n'est pas rémunérée. Seuls les référents de la composante pilote sur l'approche par compétences en science avaient été rémunérés. Et peut-être qu'à l'époque, le centre d'accompagnement pédagogique avait également réussi à rémunérer des référents au niveau de l'établissement.

M. Brisswalter ajoute que l'établissement n'est pas encore passé véritablement à cette échelle d'approche par compétences. Très peu d'établissements français y sont parvenus, cela représente un travail extrêmement massif.

Mme Daunois déclare qu'il est très difficile de définir et mesurer la réussite étudiante.

M. Brisswalter annonce qu'une chaire de leadership en enseignement, en design pédagogique et technologies éducatives pour la réussite étudiante a été mise en place en partenariat avec l'Université Laval, laquelle est passée complètement à l'approche par compétences.

Mme Meazzi s'interroge sur le nouveau dispositif de certification qualiopi.

M. Dalloz répond qu'il s'agit de la labélisation de la formation continue.

M. Philippe demande à quoi correspondent les 30 000€ pour le pilotage.

Mme Daunois précise que ce montant est dédié aux porteurs de projet, aux 2 co-porteurs et à tous les membres du comité de pilotage des portails (7).

M. Brisswalter ajoute que ce montant n'est pas si important au regard des autres primes d'investissement pédagogique.

M. Pronzato insiste sur l'importance de l'évaluation de l'impact de ces dispositifs, l'établissement doit s'en préoccuper, d'autant que l'on ne peut pas compter sur un retour du ministère.

M. Brisswalter pense que c'est une vraie question à appréhender à l'échelon des établissements. Il faut estimer l'impact de toutes ces mesures qui sont parfois financées, parfois imposées.

L'enveloppe maximale allouée au dispositif d'intéressement pédagogique du projet L@UCA - Licence à l'Université Compétences et Adaptabilité, d'un montant maximum de 300 000€, est approuvée à la majorité des voix, 27 voix pour et 2 abstentions.

V – QUESTION FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

10) BOURSES D'EXCELLENCE ET DE MOBILITE MASTER DE L'EUR CREATES

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

13

Un avis favorable du comité de pilotage de l'EUR CREATES du 2 mars 2022 a été rendu.

Un avis favorable du conseil académique du 12 mai 2022 a été rendu.

Ces bourses au mérite couvrent les années universitaires à compter de 2022-2023. Leur montant est de 1000 euros par mois pendant 10 mois.

Cet appel à candidatures entend développer l'attractivité de l'ensemble des masters relevant de l'EUR au niveau national et international et ne concerne que les étudiant.e.s de très haut niveau.

M. Brisswalter rappelle que ce dispositif est lié à l'appel à projets SFRI - Structuration Formation de la Recherche pour les universités IDEX et I-SITE, qui comprend un volant de bourses de mobilité et de bourses d'excellence pour chacune des EUR et Neuromod. L'établissement doit en justifier l'utilisation à l'ANR. L'enveloppe de ce dispositif est équitablement distribuée entre chaque composante.

Les procédures d'attribution des bourses d'excellence et des bourses de mobilité sortante au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits à l'Ecole Universitaire de Recherche CREATES niveau MASTER, sont approuvées à l'unanimité des voix.

VI - QUESTIONS RECHERCHE

11) CREATION DE L'INTERNATIONAL RESEARCH PROJECT CORPATSI

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Un avis favorable du conseil académique du 12 mai 2022 a été rendu.

L'observatoire de Corinthe (*Corinth Rift Laboratory, CRL*), initié il y a 20 ans par une collaboration franco-grecque dans le cadre de projets européens, a pour objectif de mesurer et comprendre la sismicité et les déformations rapides de ce système de failles. Avec sa soixantaine de stations de mesure (sismomètres, GNSS, extensomètres, marégraphes, météo), il permet de suivre en continu la dynamique de la sismicité, de cerner les mécanismes de couplages sismiques-asismiques, et notamment le forçage par surpression de fluides. CRL est un « site instrumenté » de l'INSU depuis 2007, et le premier *Near Fault Observatory (NFO)* de l'infrastructure de recherche EPOS. Il a produit une centaine d'articles, une vingtaine de thèses, et ses bases de données sont ouvertes. L'objectif du projet IRP est de structurer cette coopération internationale en garantissant un soutien financier indispensable à la maintenance des réseaux, en coordination technique et scientifique avec les équipes grecques. Le CNRS soutient la création de l'*International Research Project* « Observatoire du Rift de Corinthe-Patras » (CORPATSI - 2022-2026), porté par M. Pascal BERNARD de l'IGPD (UMR 7154) et dans lequel des chercheurs de GEOAZUR (UMR 7329) souhaitent s'impliquer. Il est demandé par le CNRS une validation des instances d'Université Côte d'Azur dans le cadre de cette création.

La création de l'*International Research Project (IRP)* Observatoire du Rift de Corinthe-Patras (CORPATSI) est approuvée à l'unanimité des voix.

12) DEFINITION DES PLATEFORMES, PLATEAUX TECHNIQUES ET EQUIPEMENTS REMARQUABLES A UNIVERSITE COTE D'AZUR

14

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Dans le cadre de l'avancée des travaux effectués sur les plateformes, il est apparu qu'un écosystème très riche de plateformes existe à Université Côte d'Azur et qu'il est donc nécessaire de mieux le connaître afin de mieux le soutenir et le valoriser. Lors de la séance du Conseil Académique du 3 mars 2022, un appel à contribution avait été effectué pour participer à un groupe de travail dans le but de définir précisément les notions de Plateforme, Plateau Technique et Équipement remarquable. Cet appel a également été lancé auprès des directeurs, directeurs adjoints de structures et des directeurs d'EUR le 8 Mars 2022. Deux réunions se sont tenues le 14 et le 21 mars 2022 pour proposer des définitions de ces différentes structures. Suite à la présentation de M. Xavier Fernandez, Vice-Président Valorisation et Innovation et de Mme Carole Gwizdek, Chargée de mission plateforme Université Côte d'Azur, le Conseil Académique du 7 avril 2022 a donné un avis favorable aux définitions proposées par le groupe de travail.

Plateforme

Une plateforme Université Côte d'Azur est une structure de soutien à la recherche de haut niveau offrant expertises, services et/ou accès à un ou plusieurs équipements centrés autour d'une thématique principale. Elle est ouverte à la recherche académique, clinique et au monde socio-économique. La plateforme, dotée d'un outil de gouvernance (comité de pilotage), doit

proposer des services clairs et tarifés, disposer d'ETP dédiés à son fonctionnement et être rattachée à Université Côte d'Azur. Enfin, elle doit posséder une volonté de tendre vers un environnement Qualité (type ISO).

Plateau technique

Un plateau technique est un ensemble d'un ou plusieurs équipements regroupés autour d'une thématique principale et mis à la disposition d'au moins deux équipes ou une unité de recherche d'Université Côte d'Azur. Les équipements peuvent être ouverts à la communauté universitaire au sens large (recherche académique et clinique). La contribution du service est définie au cas par cas entre les deux parties. Les plateaux techniques souhaitant devenir une plateforme Université Côte d'Azur peuvent être accompagnés dans leur transition par l'Université.

Équipement remarquable

Un équipement remarquable est un matériel d'une équipe de recherche d'Université Côte d'Azur très original et/ou nécessitant des compétences particulières et rares. Cet équipement et les compétences associées peuvent susciter l'intérêt de nos partenaires académiques ou sociaux économiques.

L'équipe possédant ce matériel souhaite communiquer et est ouverte à de possibles collaborations et/ou prestations. Les équipements remarquables souhaitant intégrer une plateforme Université Côte d'Azur peuvent être accompagnés dans leur transition par l'université.

M. Brisswalter relève que, aussi paradoxal que cela puisse paraître, il n'y avait jamais eu de cartographie de l'ensemble des équipements sur l'ensemble du site, on avait aucune visibilité du potentiel et des forces du site.

C'est donc un travail extrêmement important qui devait être fait, même pour nos communautés, et qui permet aussi ensuite d'avoir une politique d'utilisation de ces plateformes.

15

Les définitions des plateformes, plateaux techniques et équipements remarquables, sont approuvées à l'unanimité des voix.

13) CESSION DE TROIS ACTIONS DETENUES PAR UCA DANS LA SOCIETE ACTIVITY AU PROFIT DE M. FREDERIC CHORIN

Présentation de M. Benjamin SEROR, Directeur des affaires juridiques, institutionnelles et de la modernisation

Le domaine d'activité de cette société est la conception, la réalisation, la commercialisation, la maintenance, l'hébergement et la mise à jour d'applications numériques de Coaching personnalisé et l'hébergement de sites internet en lien avec l'activité de Coaching personnalisé des personnes physiques proposant la réalisation d'activités physiques adaptées (Apa), la recherche et le développement de nouveaux produits entrant dans l'objet social, l'étude de projets techniques dans le domaine de la santé.

Ce projet impliquait des personnels d'UNS et également des personnels du CHU.

Monsieur Frédéric Chorin est personnel du CHU de Nice, responsable de la plateforme fragilité et chercheur associé au LAMHESS. Il dispense des enseignements à Université Côte d'Azur en tant que vacataire.

Monsieur Frédéric Chorin, s'est investi bénévolement dans le développement de la société Activity (création des contenus, fonctionnement de l'application, relations avec les partenaires).

Pour soutenir l'investissement à venir, chaque actionnaire céderait 10% de ses actions à hauteur de leur valeur nominale (10 euros/action cédée) à Monsieur Frédéric Chorin, qui deviendrait donc un nouvel associé.

La cession par Université Côte d'Azur de trois actions de la société « Activity » au profit de M. Frédéric CHORIN au minimum du prix de leur valeur nominale des actions cédées (10 euros/action cédée), est approuvée à l'unanimité des voix.

VII - CONVENTIONS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Les conventions comme annexées et l'adhésion d'Université Côte d'Azur au Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du Développement Durable dans l'Enseignement Supérieur (CIRSES) de 450€ au titre de l'exercice 2022, sont approuvées à l'unanimité des voix.

M. Philippe demande la possibilité de donner procuration à un autre membre en cours de séance.

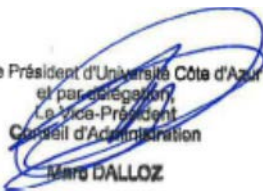
M. Dalloz demandera au service juridique de vérifier ce qui est prévu dans les statuts ou dans le règlement intérieur.

16

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 15h20

Dates du prochain conseil d'administration : 13 juin 2022

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ



n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION
2021/583	2021/10/21	Contrat encadrement bourse de thèse	Impacts cliniques, biologiques et psychosociaux d'un programme d'entraînement mixte per-	LE CENTRE DE NEPHROLOGIE « LES FLEURS »	LAMHESS/EA 6312	Pierre Fontanari	Signé	36.0	2021/10/04	0,00 €	
Nombre pour Contrat encadrement bourse de thèse : 1										0,00 €	

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
2021-2022	Université de Toulon - Faculté de droit	Président UTLN	INSPE	Administrateur provisoire INSPE	03/02/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	01/09/2021 - 31/08/2022	10 260,22 €	0,00 €
Avenant n°1	IFPVS	Administrateur IFPVS + Président Conseil départemental	INSPE	Administrateur provisoire INSPE	11/01/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	01/01/2021 - 31/12/2021	73 000,00 €	0,00 €
2021-DR01	Ligue de l'enseignement - FOL 83	Secrétaire Général	INSPE	Directeur Administratif INSPE	02/12/2021	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	22/11/2021 - 23/02/2022	3 478,40 €	0,00 €
2021	CGT	Secrétaire Général Union Locale CGT	INSPE	Directeur Administratif INSPE	22/11/2021	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	23/11/2021	144,47 €	0,00 €
2021	IESTS	Directeur général	INSPE	Directeur Administratif INSPE	19/11/2021	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Liégeard	18/11/2021	238,45 €	0,00 €
2021	IESTS	Directeur général	INSPE	Administrateur provisoire INSPE	08/12/2021	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Liégeard	13/12/2021	302,96 €	0,00 €
2021	CROIX ROUGE IRFSS	Directrice	INSPE	Directeur Administratif INSPE	30/11/2021	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de George V	18 et 22/11/2021	1 066,04 €	0,00 €
2022	CROIX ROUGE IRFSS	Directrice	INSPE	Administrateur provisoire INSPE	02/03/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de George V	01/03/2022	165,52 €	0,00 €
2022	RECTORAT	Cheffe du Département des Examens et Concours	INSPE	Administrateur provisoire INSPE	17/03/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de George V	6 et 7/04/2022	331,04 €	0,00 €
2022	CROIX ROUGE IRFSS	Directrice	INSPE	Directeur Administratif INSPE	07/04/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de George V	31/03/2022	353,47 €	0,00 €
2022-DR01	FRANCAS	Délégué National	INSPE	Administrateur provisoire INSPE	24/01/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	31/01/2022 - 25/11/2022	5 739,36 €	0,00 €
2022	Ligue de l'enseignement - FOL 83	Secrétaire Général	INSPE	Directeur Administratif INSPE	07/03/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	28/02/2022 - 06/12/2022	15 169,35 €	0,00 €
2022	CAP ELAN FORMATION	Gérant	INSPE	Directeur Administratif INSPE	22/03/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	13/06-19/09- 14/11/2022	433,40 €	0,00 €
								TOTAUX	110 682,68 €	0,00 €